



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

**Séance ordinaire du 19 décembre 2018 (19 heures)
(poursuivie le 9 janvier 2019)**

– 5^e séance (première partie) –

Présences pour le 19 décembre 2018

PRÉSENTS : Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–
Saint-Michel (02)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03) (par téléphone)
Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–
Rosemont-Ouest (04)
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
Léo Lavoie, commissaire, Mercier (06)
Mme Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
Mmes Imane Allam, commissaire représentant le comité de parents
(primaire)
Mélisandre Shanks, commissaire représentant le comité de
parents
Guylène Dhormes, commissaire représentant le comité de
parents (EHDAA)
Linda Cazale, commissaire représentant le comité de parents
(secondaire)

Sont aussi présents :

M. Robert Gendron, directeur général
M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement

- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
 - Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
 - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
 - Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
 - Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
 - MM. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
 - Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
 - M. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
 - Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
 - M. Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
 - M^e Marie Christine Hébert, directrice adjointe au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
 - Fritz Henri Fleurimé, coordonnateur par intérim, Audit interne
 - Mmes Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
 - Karine Fournier, analyste, Secrétariat général
 - France Lafontaine, analyste, Secrétariat général
 - Lynda Emond, technicienne au Service des technologies de l'information

Une pause a lieu de 21 h 45 à 22 heures.

Mot de la présidente

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, souhaite la bienvenue à tous et ouvre cette dernière séance de l'année 2018.

Hommage

Un hommage est rendu aux équipes des écoles Lucien-Pagé et Bedford qui ont été les hôtes de l'émission Classe à part, émission qui a pour trame de fond la vie de six jeunes nouveaux arrivants et leur intégration au sein de classes d'accueil, au cours de l'année scolaire 2017-2018. Ainsi, pendant toute l'année, Chantal Labrie, enseignante à l'école secondaire Lucien-Pagé, et Maryline Beuchot, enseignante à l'école primaire Bedford, ont accueilli les équipes de cette émission dans leurs classes respectives.

La contribution des directions d'établissement est aussi soulignée, celle de Isabelle Rouleau, directrice de l'école Lucien-Pagé, de Véronique Matteau et Mélanie Deschamps, directrices adjointes et de Lyne Robichaud, directrice de l'école Bedford. L'apport de Marilou Lyonnais Archambault, enseignante en arts plastiques à l'école Bedford, est également mentionné de même que la présence de Sumaiya Hossain, élève de l'école Lucien-Pagé qui a participé à l'émission.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

DG-02-464 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – Bureau des directions d'unité – annulation d'une résolution du Conseil des commissaires concernant une évaluation finale – année 2018-2019

DG-05-174-A Direction adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – Centre administratif et annexe – délocalisation – adoption de la convention d'usufruit avec le *Fonds de placement immobilier Cominar*

– ajouter les articles suivants à la rubrique « Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 : » :

g) DG-02-462 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Armand-Lavergne – année 2018-2019

- h) DG-02-463 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Guillaume-Couture – année 2018-2019
 - i) DG-02-465 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Iona – année 2018-2019
 - j) DG-05-172 (point déplacé du point 7 jusqu'à ce point 15)
Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – adoption et transmission au Conseil du trésor de la *Directive de la CSDM sur la gestion des risques dans le processus contractuel, incluant les risques de corruption et de collusion*
- ajouter les articles suivants à la rubrique « Information » :
- a) INF-789 Lettre du cabinet de la mairesse concernant le transport pour les sorties scolaires
 - b) INF-790 Résolution du comité de parents de la CSDM suite à l'annonce du gouvernement sur les maternelles 4 ans, dans le contexte de pénurie d'enseignants et de professionnels et de surpopulation de nos écoles
- retirer l'article suivant :
- A-34-3158 Service du secrétariat général – projet de révision du *Règlement R2000-1 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la CSDM* – version pour consultation

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2018
- 3- Nouvelles institutionnelles
- 4- Période réservée au public
- 5- Période réservée aux audiences :
 - a) AUD-570 Alliance des professeures et professeurs de Montréal
 - b) AUD-571 Michèle Henrichon, enseignante à la CSDM

- 6- Avis de proposition des commissaires
- 7- DG-02-464 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – Bureau des directions d'unité – annulation d'une résolution du Conseil des commissaires concernant une évaluation finale – année 2018-2019
- 8- DG-05-174-A Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – Centre administratif et annexe – délocalisation – adoption de la convention d'usufruit avec le Fonds de placement immobilier Cominar **(point traité à la deuxième partie de la séance)**
- 9- A-10-156 Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2019-2022 de la Commission scolaire de Montréal
- 10- A-29-1909 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – renouvellement de l'Entente locale enseignante
- 11- A-31-3626 Service des ressources financières – incidences financières 2019-2020 du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- 12- A-33-1304 Service des ressources matérielles – approbation de l'échéance de certains baux prenant fin le 30 juin 2018 ou, antérieurement, dans différents immeubles de la CSDM
- 13- A-34-3157 Service du secrétariat général – nomination de commissaires cooptés
- 14- A-34-3159 Service du secrétariat général – liste et composition des comités légaux et des comités de travail – année 2018-2019
- 15- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :
 - a) DG-02-456 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Fabien – année 2018-2019
 - b) DG-02-457 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Léonard-de-Vinci – année 2018-2019

- c) DG-02-458 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école La Mennais – année 2018-2019
- d) DG-02-459 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Père-Marquette – année 2018-2019
- e) DG-02-460 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Donat – année 2018-2019
- f) DG-02-461 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Garneau – année 2018-2019
- g) DG-02-462 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Armand-Lavergne – année 2018-2019
- h) DG-02-463 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Guillaume-Couture – année 2018-2019
- i) DG-02-465 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Iona – année 2018-2019
- j) DG-05-172 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – adoption et transmission au Conseil du trésor de la *Directive de la CSDM sur la gestion des risques dans le processus contractuel, incluant les risques de corruption et de collusion*

16- Information :

- a) A-29-1910 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – information concernant le protocole permettant d'assurer une stabilité des services d'enseignement lors de situation de remplacement à répétition du primaire

- b) INF-787 Rapport annuel de la protectrice de l'élève 2017-2018
- c) INF-788 Concours d'architecture visant les projets approuvés dans le cadre du Programme québécois des infrastructures (résolution 35 de la séance du comité exécutif du 13 novembre 2018)

Ajournement de la séance du 19 décembre (23 heures).

Les points qui suivent ont été traités le 9 janvier 2019.

- d) INF-789 Lettre du cabinet de la mairesse concernant le transport pour les sorties scolaires
- e) INF-790 Résolution du comité de parents de la CSDM suite à l'annonce du gouvernement sur les maternelles 4 ans, dans le contexte de pénurie d'enseignants et de professionnels et de surpopulation de nos écoles

17- Propositions des commissaires

- a) CC-M-295 Proposition de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour l'implantation d'une cour « jardin » d'école dans le centre-ville
- b) CC-I-89 Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin visant à permettre à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires d'intervenir lors de la période de questions du public
- c) CC-P-27 Proposition d'urgence de la commissaire Linda Cazale concernant le soutien envers la communauté franco-ontarienne dans la défense et la promotion de ses droits à des services éducatifs en français
- d) CC-M-296 Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon et des huit élus MÉMO portant sur l'importance de la tenue d'états généraux en éducation
- e) CC-I-90 Proposition d'urgence des commissaires Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau visant à demander un état de situation concernant l'intention manifestée par le Conseil des commissaires de mettre fin aux « services de garde à deux vitesses »

- f) CC-P-28 Proposition d'urgence de la commissaire Imane Allam portant sur le règlement R1998-8 concernant le devoir de surveillance et les cas de suspension et de renvoi d'élèves
- g) CC-M-297 Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon et du commissaire Khokon Maniruzzaman pour la mise en place par la CSDM d'une journée de la diversité
- h) CC-I-93 Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin concernant l'élaboration des projets éducatifs
- i) CC-P-29 Proposition d'urgence de la commissaire Imane Allam concernant les remplacements à répétition dans les services de garde de la CSDM
- j) CC-M-298 Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon portant sur la rémunération des commissaires – ajustement

18- Période réservée aux commissaires

19- Période réservée à la Direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2018

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2018, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 novembre 2018.

3. Nouvelles institutionnelles

Aucun sujet n'est abordé à ce point.

4.

Période réservée au public

a) Salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons s'informe des développements dans le dossier de la salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault. Il dépose au Conseil une lettre reçue par le cabinet du ministre Legault, en suivi à ses démarches. Il mentionne également que le Conseil d'arrondissement a signifié qu'une décision sur le terrain de la salle serait prise en mars 2019.

La présidente remercie M. Fitzsimmons pour sa persévérance dans ce dossier et lui mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Elle précise qu'au cours de cette rencontre, il a été convenu de poursuivre le travail de collaboration avec ArtExpert, organisme externe, en ce qui a trait au volet communautaire du projet. Elle mentionne l'ouverture des acteurs concernés et l'importance de ce projet dans la communauté. De plus, elle mentionne qu'une rencontre est prévue avec IMusici et le ministère de la Culture pour faire évoluer le dossier. Elle précise que bien que le conseil d'arrondissement souhaite en arriver à une entente, c'est avec la Ville centre que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) négocie et que le prochain dossier à l'ordre du jour des négociations sera en lien avec les transactions immobilières et les terrains.

b) Élimination de la vaisselle en styromousse

Amélia Gagnon et Clément Allard-Foiret, tous deux élèves de l'école Le Plateau, se présentent accompagnés de leurs mères, Mmes Patricia Clermont et Marie-Claude Allard, pour déposer une pétition demandant l'élimination de la vaisselle en styromousse à la cafétéria de l'école. Au cours de leur présentation conjointe, ils demandent que la vaisselle réutilisable et lavable, ou encore compostable, soit rendue disponible très rapidement. Ils informent également le Conseil qu'un comité vert verra sous peu le jour grâce à l'implication des membres de l'organisme de participation des parents de l'école Le Plateau.

Deux questions sont soulevées au Conseil, la première portant sur les échéanciers, notamment pour l'adoption de budgets et de fournisseurs plus écologiques, et la possibilité qu'ils soient rendus publics d'ici la fin de la présente année scolaire, et la deuxième portant sur la possibilité que le comité environnemental travaille dès l'hiver à une transition vers de la vaisselle lavable à travers la commission scolaire.

La présidente remercie les intervenants et mentionne que la CSDM poursuit ses travaux en vue de trouver des solutions durables dans ce dossier. Elle précise que la collaboration des différents acteurs est nécessaire, dont celle de l'arrondissement pour le compostage, afin d'accéder à du matériel et à des services adéquats. Les suivis à ce sujet sont effectués aux rencontres du comité exécutif qui traite du dossier des services alimentaires.

5.

Période réservée aux audiences

a) AUD-570 Alliance des professeures et professeurs de Montréal

Mme Élane Bertrand, vice-présidente de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal, et Mme Isabelle Veilleux, enseignante en arts plastiques à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), abordent les conditions de travail difficiles des enseignants spécialistes dans les établissements scolaires de la CSDM. Parmi les éléments mentionnés, un nombre élevé d'élèves pour un enseignant spécialiste, des locaux inappropriés pour l'apprentissage, le déplacement de classe en classe et parfois de pavillon en pavillon, la nécessité d'utiliser un chariot pour déplacer ses effets, l'utilisation de la salle de classe de titulaires, l'absence de lavabo dans un local où s'enseignent les arts plastiques et la présence de pupitres dans une classe où s'enseigne la danse. Elles abordent également le nomadisme et la précarité des enseignants spécialistes en arts et demandent notamment à la CSDM que les plans d'agrandissement et de rénovations des établissements tiennent compte des besoins des élèves afin de favoriser une éducation artistique de qualité nécessaire à leur développement. Elles demandent notamment que la CSDM trouve une façon d'assurer la stabilité des enseignants spécialistes en arts dans leur école, que le temps pour les concerts et les expositions soit reconnu dans la tâche enseignante et que le temps alloué à l'accueil et au déplacement des élèves soit réparti de façon plus équitable.

La présidente remercie les intervenantes de faire valoir la réalité des enseignants spécialistes, mentionne que les préoccupations au regard des agrandissements et des rénovations des établissements sont partagées par les Services pédagogiques et par le Service des ressources matérielles et qu'un travail sera fait avec l'administration à cet égard. Les commissaires soulèvent des questions sur les solutions qui pourraient être mises de l'avant pour améliorer la situation et sur des façons de travailler conjointement à ce dossier.

b) AUD-571 Michèle Henrichon, enseignante à la CSDM

Mme Michèle Henrichon, enseignante à l'école Baril, souhaite honorer l'organisme *Pop mobile* qui sert des repas équilibrés et savoureux à faible coût aux élèves de l'école. Cet organisme permet aux élèves de découvrir de nouveaux aliments et de manger sainement en compagnie d'autres enfants à l'heure du dîner. Elle évoque le lien entre l'alimentation et la réussite scolaire et précise qu'un changement dans le niveau d'attention des élèves est observable en classe selon qu'ils dînent ou non. Elle fait la lecture d'une lettre en soutien aux services de la *Pop mobile* de la part d'un parent et propose à l'auditoire une vidéo dans laquelle des élèves de l'école témoignent de leur expérience positive avec la *Pop mobile*.

La commissaire Mme Marie-José Mastromonaco remercie Mme Henrichon pour la vidéo et invite cette dernière à demander aux élèves un repas qu'ils aimeraient manger afin de l'ajouter aux menus des services alimentaires de la CSDM. Aussi, les commissaires soulèvent diverses questions au regard du sujet, notamment les conséquences à entrevoir si le service de la *Pop mobile* cessait, les modes de financement du service de la *Pop mobile* de même que le respect des normes des nutritionnistes de la CSDM dans les menus de la *Pop mobile*.

6. Avis de proposition des commissaires

La commissaire Stéphanie Bellenger Heng déposera une proposition sur le sommeil des élèves.

Le commissaire Jean-François Gosselin déposera trois propositions : une sur les états financiers de la Garderie Bonheur d'occasion, une sur les remplacements à répétition et une sur le suivi du rapport annuel de la protectrice de l'élève.

La commissaire Mélisandre Shanks déposera une proposition sur le projet de communauté bleue.

La commissaire Marie-José Mastromonaco déposera une proposition sur les portes ouvertes au primaire.

7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – bureau des directions d'unité – annulation d'une résolution du Conseil des commissaires concernant une évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-464 en date du 14 décembre 2018
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport DG-02-446 (résolution 10) adopté au Conseil des commissaires du 21 novembre 2018, que Mme Andrée Demers est nommée au poste de direction adjointe à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous et soumise à une probation de six mois, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT le rapport DG-02-444 (résolution 8) déposé et adopté par erreur au Conseil des commissaires du 21 novembre 2018, confirmant Mme Demers dans le poste de direction adjointe à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous;

CONSIDÉRANT une erreur manifeste appert à la lecture simultanée de ces deux résolutions et que la résolution 8 n'aurait pas dû être soumise à l'étude du Conseil;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER la résolution 8 du Conseil des commissaires du 21 novembre 2018 confirmant Mme Andrée Demers dans le poste de direction adjointe à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous.

Le point suivant a été traité le 9 janvier 2019.

8. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – Centre administratif et annexe – délocalisation – adoption de la convention d'usufruit avec le Fonds de placement immobilier Cominar

Document déposé : Rapport DG-05-174-A en date du 9 janvier 2019
de M^c Jean Renaud concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les informations et les recommandations contenues dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que la réalisation et la planification du projet de délocalisation supposent l'adoption de cette résolution à ce moment-ci;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER les éléments de la convention d'usufruit convenus avec *Fonds de placement immobilier Cominar*, lesquels sont joints au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER la direction générale à poursuivre la négociation et les discussions concernant les éléments restant à négocier ou à clarifier avec le *Fonds de placement immobilier Cominar* afin de permettre la signature de la convention d'usufruit. Ces éléments portent sur : le devis d'entretien ménager (annexe D), les travaux de base à la charge de *Cominar*, qui restent à clarifier (annexe E), les plans et devis des travaux d'aménagement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) que *Cominar* doit réaliser, lesquels doivent être complétés par nos professionnels externes (annexe F) ainsi que les conditions générales encadrant la réalisation de ces travaux (annexe G).

Le vote sur la proposition est demandé par la commissaire Violaine Cousineau.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Diane Beaudet, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Linda Cazale, Mélisandre Shanks, Léo Lavoie, Ben Valkenburg et Khokon Maniruzzaman votent pour.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin, Violaine Cousineau et Imane Allam votent contre.

La proposition est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER les éléments de la convention d'usufruit convenus avec Fonds de placement immobilier *Cominar*, lesquels sont joints au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER la direction générale à poursuivre la négociation et les discussions concernant les éléments restant à négocier ou à clarifier avec le Fonds de placement immobilier *Cominar* afin de permettre la signature de la convention d'usufruit. Ces éléments portent sur : le devis d'entretien ménager (annexe D), les travaux de base à la charge de *Cominar*, qui restent à clarifier (annexe E), les plans et devis des travaux d'aménagement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) que *Cominar* doit réaliser, lesquels doivent être complétés par nos professionnels externes (annexe F) ainsi que les conditions générales encadrant la réalisation de ces travaux (annexe G).

9. Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2019-2022 de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-10-156 en date du 19 décembre 2018
de MM. David Genesse Bolduc, Arnaud Thouin-Albert
et de Mme Joëlle Simard concernant le sujet en référence

[...]

Les commissaires procèdent à l'étude quartier par quartier de la proposition.

Le commissaire Jean-François Gosselin propose, en amendement, d'ajouter à la recommandation 47 un cinquième élément, soit « le terrain du siège social de la CSDM ».

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Le vote sur la proposition amendée est demandé par Violaine Cousineau.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Ben Valkenburg, Mohamed Maazami, Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin, Mélisandre Shanks, Chantal Jorg, Linda Cazale, Guylène Dhormes, Léo Lavoie, Diane Beaudet, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George et Stéphanie Bellenger-Heng votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau et Imane Allam votent contre.

La proposition principale amendée est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI);

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de cette loi précisent que les conseils d'établissement doivent être consultés sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur centre;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'article 212 de la LIP, la commission scolaire doit tenir des consultations publiques en cas de fermeture d'école, de modification à l'ordre d'enseignement, aux cycles ou parties de cycles offerts par une école ou en cas de cessation des services d'éducation préscolaires proposés par une école;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, la CSDM doit consulter le Comité de parents sur ce PTRDI;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, la CSDM doit consulter la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite, dans ce contexte, prendre en compte les besoins exprimés par les représentants des milieux et ainsi favoriser l'expression de la vie démocratique;

CONSIDÉRANT que la CSDM désire que son PTRDI soit le reflet le plus fidèle des besoins formulés par les communautés locales et des pressions démographiques qui s'exercent sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la CSDM reconnaît dans l'actualisation de son PTRDI un moyen pour favoriser la réalisation de sa mission éducative;

CONSIDÉRANT que la CSDM conçoit la relation dynamique de tous ses secteurs de formation, soit la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle, comme essentielle à la réalisation de sa mission;

CONSIDÉRANT que la CSDM entend optimiser l'utilisation de l'ensemble de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT les barrières géographiques existant sur le territoire et l'importance pour la CSDM de favoriser le transport actif;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite établir un plan d'aménagement et de gestion de son territoire scolaire en concertation avec les milieux, les quartiers, les arrondissements et la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux importants de rénovation, d'agrandissement et de construction à venir, liés aux dossiers soit de la capacité d'accueil, de l'entretien ou du programme de qualité de l'air intérieur;

CONSIDÉRANT que certains établissements ont besoin d'un espace supplémentaire pour respecter le régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que la CSDM est en attente d'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) concernant plusieurs projets d'agrandissement et de construction liés à l'ajout d'espace;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit faire part aux instances de la Ville de Montréal de ses besoins et de l'importance de réserver à la CSDM des terrains suffisamment grands afin de permettre la construction de nouvelles écoles dans les secteurs en développement tels que Griffintown, Namur-Jean-Talon, Hippodrome Blue Bonnets, Henri-Bourassa Ouest, Assomption-Nord, complexe Frontenac, Technopôle Angus, Bassin Wellington, Louvain Est, Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs, futur quartier Bellechasse et le centre-ville de Montréal;

Quartier 1A – Cartierville Ouest

Commissaire : Chantal Jorg

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de l'école Louisbourg a été autorisé par le MEES à l'été 2016 et permettra l'ajout de huit classes et d'un gymnase double;

CONSIDÉRANT que l'école Louisbourg doit louer des locaux pour répondre aux exigences du régime pédagogique en éducation physique;

CONSIDÉRANT que le nombre de places au secondaire n'est pas suffisant pour scolariser tous les élèves de Cartierville Est et Ouest;

Quartier 1B – Cartierville Est

Commissaire : Chantal Jorg

CONSIDÉRANT que l'école Évangéline accueille déjà des élèves d'accueil potentiellement de tous les cycles;

CONSIDÉRANT que l'école La Dauversière accueille déjà des élèves d'accueil potentiellement de tous les cycles;

CONSIDÉRANT que l'immeuble transitoire #323 sis au 2005 Victor-Doré sera disponible pour la scolarisation des élèves du secteur;

Quartier 2 – Ahuntsic

Commissaires : Chantal Jorg et Mohamed Maazami

CONSIDÉRANT la livraison prochaine d'un agrandissement de 10 classes pour répondre aux besoins des élèves du quartier à l'école Fernand-Séguin, pavillon Hubert-Reeves;

CONSIDÉRANT une possible augmentation du nombre de groupe à l'école Saint-Isaac-Jogues pour la rentrée 2019 dépassant la capacité de l'école malgré son agrandissement;

CONSIDÉRANT que le nombre de places au primaire et au secondaire n'est pas suffisant pour scolariser tous les élèves du quartier Ahuntsic, malgré les projets déjà autorisés;

CONSIDÉRANT le développement résidentiel prévu dans le secteur du PPU Henri-Bourassa Ouest;

CONSIDÉRANT que le 11015 rue Tolhurst sera disponible pour la scolarisation des élèves du quartier;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil de l'école Saint-André-Apôtre ne suffit plus pour répondre aux besoins des élèves;

Quartier 3A et 3B – Saint-Michel Nord Est et Ouest
Commissaire : Mohamed Maazami

CONSIDÉRANT les travaux de reconstruction et la disponibilité prochaine de 23 classes dans l'immeuble sis au 2950 rue Jarry Est;

CONSIDÉRANT que les besoins du secteur ne seront pas entièrement résorbés par les projets d'ajout d'espace en réalisation;

CONSIDÉRANT le taux d'occupation de l'école Saint-Bernardin et le besoin d'espace de l'école;

Quartier 4 – Saint-Michel Sud
Commissaire : Kenneth George

CONSIDÉRANT le besoin de plateaux sportifs pour l'école Joseph-François-Perrault pour respecter le régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'une salle d'enseignement de la musique avec des locaux de pratique à l'école Joseph-François-Perrault a franchi une première étape vers sa réalisation;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil de l'école Saint-Mathieu ne suffit plus pour répondre aux besoins des élèves;

CONSIDÉRANT la reprise et la mise aux normes du 7110, 8^e Avenue aux fins de scolarisation;

Quartier 5 – Villeray

Commissaire : Kenneth George

CONSIDÉRANT que le nombre de places au primaire n'est pas suffisant pour scolariser tous les élèves de Villeray;

CONSIDÉRANT la réalisation des projets d'ajout d'espace et les travaux envisagés dans les prochaines années, d'autres solutions devront être envisagées à court terme pour répondre temporairement aux besoins de capacité d'accueil, notamment l'utilisation d'immeubles comme écoles transitoires;

CONSIDÉRANT que la CSDM procède à une analyse afin de déterminer le potentiel de scolarisation préscolaire et primaire dans l'immeuble #448 situé au 85, rue Jarry Ouest (Centre Sainte-Croix);

Quartier 6 – Parc Extension

Commissaire : Kenneth George

CONSIDÉRANT que l'école Barclay cohabite avec les Amis des mots, l'Université de Montréal (partenariat éducatif), Fusion jeunesse et le CLSC des Faubourgs;

Quartier 7 – Petite-Patrie

Commissaire : Jean-François Gosselin

CONSIDÉRANT le développement résidentiel envisagé dans le secteur du futur quartier Bellechasse;

Quartier 8A – Rosemont Ouest

Commissaires : Jean-François Gosselin et Jean-Denis Dufort

CONSIDÉRANT que plusieurs immeubles pourront desservir prochainement la population scolaire de Rosemont et de la CSDM;

CONSIDÉRANT la réalisation des projets d'ajout d'espace et les travaux envisagés dans les prochaines années, et le fait que d'autres solutions devront être envisagées à court terme pour répondre temporairement aux besoins de capacité d'accueil, notamment l'utilisation d'immeubles comme écoles transitoires;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles analyse le potentiel pour la scolarisation préscolaire et primaire de l'immeuble #253 situé au 6255, 13^e Avenue;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil des écoles primaires près du secteur Angus est déjà occupée au maximum;

Quartier 8B – Rosemont Est

Commissaires : Jean-François Gosselin et Jean-Denis Dufort

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil de l'école Rosemont ne suffit plus pour répondre aux besoins grandissants des élèves;

Quartier 9 – Tétreaultville

Commissaire : Léo Lavoie

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Justin est occupée à pleine capacité et que sa capacité d'accueil ne permet pas de répondre aux besoins de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que plusieurs immeubles additionnels pourront desservir prochainement la population scolaire de Tétreaultville et de la CSDM;

Quartier 10 – Mercier

Commissaires : Léo Lavoie et Diane Beaudet

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour la population scolaire desservit par l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'école Édouard-Montpetit offre un programme sports-études pour lequel un espace extérieur est nécessaire pour la pratique de plusieurs sports, dont le baseball;

CONSIDÉRANT que l'école Édouard-Montpetit a conclu une entente avec la Ville de Montréal concernant l'utilisation de terrains de baseball des parcs Liébert (situé au 2826, rue Liébert) et Jean-Amyot (situé au 6110, rue de Marseille);

CONSIDÉRANT les développements immobiliers anticipés dans le secteur du PPU l'Assomption Nord;

Quartier 11 – Hochelaga-Maisonneuve

Commissaire : Diane Beaudet

CONSIDÉRANT le partenariat avec le Club Rotary pour le projet Déclit à l'école Chomedey-De Maisonneuve;

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs doivent être réalisés à l'immeuble où est située l'école Maisonneuve et qu'il ne serait pas possible de les exécuter en cohabitation;

CONSIDÉRANT que l'immeuble #105 situé au 2570, rue Nicolet partiellement occupé et que celui-ci pourrait représenter un potentiel pour la scolarisation;

Quartier 12 – Grand-Plateau

Commissaires : Ben Valkenburg et Stéphanie Bellenger-Heng

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de la construction de Montréal utilise des locaux à Lévis et à l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine pour répondre aux besoins de ses élèves;

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) doit louer des locaux au bâtiment situé au 2350, rue Dickson, porte 400 pour combler le besoin d'espace de l'école;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Pierre-Claver afin que l'école puisse respecter le régime pédagogique en éducation physique;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace du centre Champagnat pour répondre aux besoins de ses élèves;

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation majeure de l'école FACE qui ne pourra pas se faire en cohabitation;

Quartier 13 – Ville-Marie

Commissaire : Stéphanie Bellenger-Heng

CONSIDÉRANT que des travaux doivent avoir lieu au Centre Lartigue et que ces derniers ne peuvent être réalisés en cohabitation avec les élèves;

CONSIDÉRANT que les espaces transitoires de l'école Champlain sont partiellement utilisés;

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de faciliter l'intégration des élèves du 2^e cycle du secondaire à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM);

CONSIDÉRANT la situation financière de la CSDM et la volonté de trouver des locaux à la CSDM pour l'EMFM;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour la population scolaire de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM);

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de prioriser la construction d'une nouvelle école d'horticulture au Jardin botanique de Montréal afin de regrouper les programmes et les ressources;

CONSIDÉRANT les nouveaux développements résidentiels dans le secteur PPU des Faubourgs;

Quartier 14A – Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Griffintown

Commissaire : Violaine Cousineau

CONSIDÉRANT que l'espace transitoire de l'Annexe Charlevoix est occupé par l'école Saint-Léon-de-Westmount;

CONSIDÉRANT l'arrivée potentielle de la population scolaire dans le secteur Griffintown;

Quartier 14B – Pointe-Saint-Charles

Commissaire : Violaine Cousineau

CONSIDÉRANT les développements résidentiels qui pourraient être envisagés dans le secteur du Bassin Wellington;

Quartier 16 – Notre-Dame-de-Grâce

Commissaire : Marie-José Mastromonaco

CONSIDÉRANT qu'une utilisation du terrain résiduel du YMCA Notre-Dame-de-Grâce est envisagée pour une possible école préscolaire et primaire;

CONSIDÉRANT les travaux qui sont réalisés au bâtiment excédentaire de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), situé au 4635, Place Borden;

Quartier 17A – Côte-des-Neiges Est

Commissaire : Khokon Maniruzzaman

CONSIDÉRANT le besoin d'espace du centre Pauline-Julien pour répondre aux besoins de ses élèves;

CONSIDÉRANT les projets immobiliers réalisés et ceux à venir dans le secteur du triangle (Namur–Jean-Talon);

Quartier 17B – Côte-des-Neiges Ouest

Commissaires : Marie-José Mastromonaco et Khokon Maniruzzaman

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal prévoit construire, dans le secteur de l'hippodrome Blue Bonnets, environ 5 000 habitations;

Quartier 18B – Centre-Ville Ouest

Commissaire : Stéphanie Bellenger-Heng

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'école primaire dans le quartier;

CONSIDÉRANT que malgré les projets autorisés par le MEES en 2018, d'autres besoins peuvent être anticipés pour le centre-ville;

CONSIDÉRANT les propositions soumises dans le rapport déposé;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) scolaires 2019-2022 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à l'annexe 1;
- 2° de RÉAFFIRMER la pertinence de l'orientation de base de la CSDM de concevoir l'école comme une institution de quartier et de privilégier l'école de proximité;
- 3° de MANDATER la Direction générale pour poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec et des instances de la Ville de Montréal afin de réserver des terrains pour la construction d'écoles dans les secteurs en développement tels que Griffintown, Namur–Jean-Talon, hippodrome Blue Bonnets, Henri-Bourassa Ouest, « Crown et Voltige », Assomption-Nord, complexe Frontenac, Technopôle Angus, Bassin Wellington, Louvain Est, PPU des Faubourgs, futur quartier Bellechasse et le centre-ville de Montréal;
- 4° de POURSUIVRE les démarches pour que soient réservés des terrains ou des espaces pour des écoles dans plusieurs secteurs en développement;
- 5° de MANDATER la Direction générale pour poursuivre les négociations avec la CSEM concernant le partage, l'acquisition et la location de bâtiments ou de terrains;
- 6° de MANDATER les directions d'unité et les directions d'établissement afin de s'assurer que toutes les consultations auprès des conseils d'établissement concernés par l'un ou l'autre des projets sont réalisés, et ce, tout en respectant les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);
- 7° de MANDATER les directions d'unité et le Bureau des communications et de la participation citoyenne pour s'assurer que les communautés soient informées des différentes étapes liées aux projets d'ajout d'espace, de réhabilitation ou de rénovation majeure;
- 8° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire pour délivrer un acte d'établissement ou le modifier si nécessaire dans le cas de fermeture, de révocation, d'annexion ou de cohabitation;
- 9° de MANDATER, s'il y a ouverture d'un nouvel établissement, le Service du secrétariat général pour procéder aux vérifications nécessaires pour obtenir l'autorisation concernant la dénomination de cet établissement;

- 10° de DÉMANTELER les classes modulaires, installées temporairement, lorsque des travaux d'ajout d'espace, de construction ou de rénovation sont terminés et que leur utilisation n'est plus nécessaire;
- 11° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour procéder à la demande d'allocation du MEES (mesure 30145) pour l'ajout, la location et le démantèlement des classes modulaires;
- 12° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour procéder à la demande de financement au MEES (mesures 50511, 50512 et autres);
- 13° de POURSUIVRE, lorsque nécessaire, la cohabitation des établissements afin de permettre la scolarisation des élèves;
- 14° de COMMENCER, de POURSUIVRE ou de CESSER, lorsque nécessaire, la délocalisation partielle ou complète d'un établissement afin de permettre la scolarisation des élèves;
- 15° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les analyses ou les travaux pouvant mener à la reprise, pour des fins de scolarisation, d'immeubles excédentaires, lorsque nécessaire;
- 16° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour aviser le ou les locataires de la reprise éventuelle des locaux selon les conditions précisées au bail;
- 17° de POURSUIVRE les démarches entreprises menant à l'aliénation des immeubles excédentaires :
 - #327 situé au 11760, avenue Robert Giffard (Q1A)
 - #131 situé au 7950, 2^e Avenue (Q3A)
 - #418 situé au 4120, 43^e rue (Q3B)
 - #321 situé au 8833, boulevard Saint-Michel (Q3B)
 - #364 situé au 6970, rue Marquette (Q5)
 - #172 situé au 6839, rue Drôlet (Q7)
 - #057 situé au 6255, rue Boyer (Q7)
 - #252 situé au 6315, 13^e Avenue (Q8A)
 - #381 situé au 1905, rue de Cadillac (Q10)
 - #346 situé au 6905, rue Notre-Dame (Q10)
 - #276 situé au 1130, boulevard Saint-Joseph Est (Q12)
- 18° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour procéder aux négociations des conditions concernant l'utilisation ou la location de locaux à l'externe, notamment pour certains centres de formation professionnelle ou pour adultes et de DÉPOSER un rapport au Conseil des commissaires précisant les modalités des sommes allouées à chacune de ces occupations;

- 19° de MANDATER le Service du secrétariat général pour faire les avis publics prévus à l'article 212 de la LIP lorsqu'il y a une révocation d'un acte d'établissement prévu ou une modification de l'ordre d'enseignement, du cycle, d'une partie de cycle ou la cessation de l'enseignement du préscolaire;
- 20° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire pour planifier et maximiser l'utilisation des espaces transitoires dans les différents bâtiments de la CSDM;
- 21° de RAPPELER le statut transitoire de certains locaux et d'adapter les modalités de consultation en fonction des circonstances particulières;

Quartier 1A et 1B – Cartierville Est et Ouest

- 22° de POURSUIVRE ou de PLANIFIER, si nécessaire, pour l'école Louisbourg la location de gymnases au YMCA Cartierville pour l'année scolaire 2019-2020;
- 23° de POURSUIVRE les démarches afin d'augmenter le nombre de places disponibles au secondaire dans les secteurs de Cartierville Est et Ouest;
- 24° de CONSULTER le conseil d'établissement de l'école Évangéline sur la modification de son acte d'établissement afin d'y indiquer les deux cycles du secondaire;
- 25° de CONSULTER le conseil d'établissement de l'école La Dauversière sur la modification de son acte d'établissement afin d'y indiquer les deux cycles du secondaire;
- 26° de CONSULTER le conseil d'établissement de l'école La Dauversière sur la possibilité d'ajouter des classes modulaires à l'été 2019 afin de scolariser des élèves d'accueil présentement déplacés vers d'autres quartiers;
- 27° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'immeuble transitoire #323 – 2005 Victor-Doré;

Quartier 2 – Ahuntsic–Bordeaux

- 28° de CONSULTER les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'agrandissement de 10 groupes à l'école Fernand-Séguin pavillon Hubert-Reeves pour desservir des élèves de quartier;
- 29° de CONSULTER le conseil d'établissement de l'école Saint-Isaac-Jogues sur la possibilité d'ajouter des classes modulaires à l'été 2019 afin de scolariser tous les élèves malgré la fluctuation du nombre de groupes;

- 30° de CONSULTER le conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat sur la possibilité d'ajouter des classes modulaires à l'annexe à l'été 2019 afin de scolariser des élèves d'accueil présentement déplacés vers d'autres quartiers;
- 31° d'ENTAMER les démarches afin d'augmenter la capacité d'accueil au préscolaire, au primaire et au secondaire, notamment en déposant une demande de financement au MEES pour un ou plusieurs projets d'ajout d'espace potentiellement dans les sites suivants :
- terrain résiduel à Sophie-Barat (préscolaire et primaire),
 - terrain résiduel à Marie-Anne (préscolaire et primaire),
 - Sophie-Barat, annexe (secondaire),
 - réserver un terrain dans le projet Louvain Est (préscolaire et primaire);
- 32° de POURSUIVRE la sollicitation auprès du MEES et de l'arrondissement afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et construire une école directement dans le secteur du PPU Henri-Bourassa Ouest, considérant les développements résidentiels prévus;
- 33° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Saint-André-Apôtre afin d'ici ajouter le 11015, rue Tolhurst comme annexe;

Quartier 3A et 3B – Saint-Michel Nord Est et Ouest

- 34° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'immeuble de 23 groupes qui sera construit au 2950, rue Jarry Est;
- 35° de POURSUIVRE, pour l'école Marie-Rivier, l'utilisation des locaux à l'école St. Dorothy de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2019-2020;
- 36° de POURSUIVRE, pour l'école Saint-Bernardin, l'utilisation des locaux situés au 2651, boulevard Crémazie Est pour l'année scolaire 2019-2020;

Quartier 4 – Saint-Michel Sud

- 37° de POURSUIVRE, pour l'école Joseph-François-Perrault, l'utilisation des locaux à l'Académie Ness Martial, située au 3700, boulevard Crémazie Est, pour l'année scolaire 2019-2020;
- 38° de POURSUIVRE, pour l'école Joseph-François-Perrault, l'utilisation des locaux à l'aréna Saint-Michel situé au 3440, rue Jarry Est pour l'année scolaire 2019-2020;

- 39° de POURSUIVRE les démarches pour la construction d'une salle d'enseignement de la musique à l'école Jean-François-Perrault;
- 40° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Saint-Mathieu afin d'ici ajouter le 7110, 8^e Avenue comme annexe;
- 41° de CONSULTER les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'immeuble de 9 groupes situé au 7110, 8^e Avenue pour répondre aux besoins des élèves de l'école Saint-Mathieu et optimiser l'utilisation de 5 classes additionnelles;

Quartier 5 – Villeray

- 42° de PRENDRE l'immeuble excédentaire situé au 7378, rue Lajeunesse à des fins de scolarisation pour les élèves du quartier, et ce, dès que le montage financier le permettra;
- 43° de CONSULTER le conseil d'établissement, le comité de parents et la municipalité, en fonction de l'analyse à réaliser par le Service des ressources matérielles, quant à la possibilité de reprendre l'immeuble du centre Sainte-Croix comme école transitoire pour des classes du préscolaire et du primaire;
- 44° d'ENVISAGER la possibilité de faire une demande de financement au MEES pour un projet de conversion du centre Sainte-Croix en école transitoire pour des classes du préscolaire et du primaire, en fonction de la consultation qui sera réalisée;

Quartier 6 – Parc-Extension

- 45° de POURSUIVRE la cohabitation entre les organismes Les Amis des Mots, l'Université de Montréal (partenariat éducatif), Fusion jeunesse, le CLSC des Faubourgs et l'école Barclay au bâtiment #090 situé au 7941, avenue Wiseman;

Quartier 7 – La Petite-Patrie

- 46° d'ENVISAGER de solliciter le MEES et l'arrondissement afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et y construire une école directement dans le futur quartier Bellechasse, considérant les développements résidentiels prévus;

Quartier 8A – Rosemont Ouest

- 47° de CONSULTER les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner notamment aux immeubles :

- #288 – 3000, rue Beaubien Est (capacité : environ 6 groupes),
- #267 – 4430, rue Bélanger (capacité : 6 groupes),
- #297 – Centre Alphonse-Desjardins (capacité de 10 groupes),
- #340 – 5015, 9^e avenue (capacité : 5 groupes),
- 3737, rue Sherbrooke Est : terrain du siège social de la CSDM,

pour répondre aux besoins des élèves de Rosemont et de la CSDM;

- 48° d'ENVISAGER la possibilité de faire une demande de financement au MEES pour un projet de conversion de l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA), annexe 1 (bâtiment #253) situé au 6255, 13^e Avenue en école transitoire pour des classes du préscolaire et du primaire, en fonction de la consultation qui sera réalisée;
- 49° de POURSUIVRE les démarches afin qu'un terrain soit réservé pour construire une école primaire dans le secteur Angus ou pour mettre en place d'autres pistes de solution, en collaboration avec l'arrondissement, pour planifier l'arrivée de la population scolaire dans ce secteur;

Quartier 8B – Rosemont Est

- 50° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Rosemont afin d'ici ajouter le 4430 Bélanger comme annexe temporaire;

Quartier 9 – Tétreaultville

- 51° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Saint-Justin afin d'ici ajouter le 8300, de Teck comme annexe temporaire;
- 52° CONSULTER les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner notamment aux immeubles :
- #303 - 8300 de Teck (capacité : 22 groupes),
 - #110 – 3075 Lebrun (capacité : 14 groupes),
 - #068 – 8075 Hochelaga (capacité : 14 groupes),
 - #177 – 2205 rue Mousseau (capacité à confirmer);

pour répondre aux besoins des élèves de Tétreaultville et de la CSDM;

Quartier 10 – Mercier

- 53° de POURSUIVRE, pour l'école Édouard-Montpetit, l'utilisation des installations extérieures pour la pratique de l'activité baseball du programme sports-études, pour l'année scolaire 2019-2020;

- 54° de POURSUIVRE pour l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) l'utilisation des locaux loués à l'Aéroport de Mirabel, au 11800, rue Service A-5, à Trois-Rivières, au 3005, rue Lindbergh, et à Québec, au 800, 8^e Rue de l'Aéroport, pour l'année scolaire 2019-2020;
- 55° de SOLLICITER le MEES et l'arrondissement afin réserver un terrain et de prévoir le financement pour acquérir le terrain et y construire une école directement dans le secteur du PPU l'Assomption Nord, considérant les développements résidentiels prévus;

Quartier 11 – Hochelaga-Maisonneuve

- 56° de POURSUIVRE, pour l'école Chomedey-De Maisonneuve, l'utilisation des locaux nécessaires au projet Déclic au bâtiment situé au 4240, rue Ontario Est, pour l'année scolaire 2019-2020;
- 57° de CONSULTER les conseils d'établissements concernés, les parents et le personnel afin de planifier la relocalisation des élèves de l'école Maisonneuve durant les travaux;
- 58° d'ENVISAGER de déposer une demande de financement au MEES pour un projet afin de réhabiliter le bâtiment #105 situé au 2570, rue Nicolet;

Quartier 12 – Grand-Plateau

- 59° de POURSUIVRE, pour l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM), l'utilisation gratuite des locaux situés au 7401, rue Hochelaga à Montréal et au 9, rue Monseigneur-Gosselin à Lévis pour l'année scolaire 2019-2020;
- 60° de POURSUIVRE, pour l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM), l'utilisation des locaux du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, porte 400 pour l'année scolaire 2019-2020;
- 61° de POURSUIVRE, pour l'école Saint-Pierre-Claver, l'utilisation des locaux au Centre du Plateau (Ville de Montréal), situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est, pour l'année scolaire 2019-2020;
- 62° de POURSUIVRE, pour le centre Champagnat, l'utilisation des locaux situés au 1200, boulevard Crémazie pour l'année scolaire 2019-2020 et d'ANALYSER d'autres scénarios afin de mettre en place une solution pérenne pour répondre aux besoins de scolarisation des élèves adultes ayant des besoins particuliers;
- 63° de POURSUIVRE l'analyse des différents scénarios menant au projet de réhabilitation de l'immeuble situé au 3449, rue University occupé par l'école FACE, en collaboration avec le comité de travail;

Quartier 13 – Ville-Marie

- 64° de CONSULTER les conseils d'établissements impliqués afin de planifier la relocalisation des élèves adulte du Centre Lartigue durant les travaux, possiblement dans l'espace transitoire dans l'immeuble #073 (école Champlain), moyennant des aménagements pour assurer la séparation complète des populations scolaires;
- 65° de POURSUIVRE l'analyse des facteurs et scénarios visant à déployer une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des différentes populations scolaires dans le but de favoriser la réussite des élèves et la rétention des familles dans les écoles primaires et secondaires du quartier;
- 66° de POURSUIVRE la formation à l'hôpital Verdun, situé au 4000, boulevard LaSalle pour l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM), pour l'année scolaire 2019-2020;
- 67° de POURSUIVRE, pour l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM), l'utilisation de la bibliothèque et la location des quatre serres et des locaux au pavillon Marie-Victorin du Jardin botanique de Montréal situé au 4101, rue Sherbrooke Est, pour l'année scolaire 2019-2020;
- 68° de POURSUIVRE, pour l'EMHM, l'utilisation des locaux du bâtiment « 5600 Hochelaga » pour l'année scolaire 2019-2020;
- 69° de SOLLICITER le MEES et l'arrondissement afin de construire une nouvelle École des métiers de l'horticulture de Montréal sur le site du Jardin botanique;
- 70° de SOLLICITER le MEES et l'arrondissement afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et y construire une école directement dans le secteur du PPU des Faubourgs, considérant les développements résidentiels prévus;

Quartier 14A – Saint-Henri – Petite-Bourgogne – Griffintown

- 71° de POURSUIVRE l'étude des propositions visant à doter le secteur Griffintown d'une école publique;
- 72° de POURSUIVRE l'analyse des différents scénarios, en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest et la communauté, afin de planifier l'arrivée de la population scolaire dans ce secteur;

Quartier 14B – Pointe-Saint-Charles

- 73° d'ENVISAGER de solliciter le MEES et l'arrondissement afin réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et y construire une école directement dans le secteur du Bassin Wellington si un projet résidentiel y est prévu;

Quartier 16 – Notre-Dame-de-Grâce

- 74° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Marc-Favreau afin d'ici ajouter le 4635, Place Borden comme annexe;
- 75° de SOLLICITER le MEES afin d'envisager un partenariat avec le YMCA de Notre-Dame-de-Grâce pour la construction d'une école de 21 classes sur son terrain résiduel;
- 76° de SOLLICITER le MEES afin d'acquérir définitivement le 4635, Place Borden de la CSEM;

Quartier 17A – Côte-des-Neiges Est

- 77° de POURSUIVRE, pour le centre Pauline-Julien, la location au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges pour l'année scolaire 2019-2020;
- 78° de SOLLICITER des propositions visant à insérer une école publique dans le secteur le Triangle (Namur–Jean-Talon);

Quartier 17B – Côte-des-Neiges Ouest

- 79° de POURSUIVRE la sollicitation auprès du MEES et de l'arrondissement afin de réserver des terrains et de prévoir le financement pour les acquérir et y construire des écoles directement dans le secteur de l'hippodrome Blue Bonnets, considérant les développements résidentiels prévus;

Quartier 18B – Centre-Ville Ouest

- 80° d'ENVISAGER de soumettre un dossier d'opportunité au MEES afin de réserver le terrain proposé par le Grand Séminaire, dans le cadre d'une emphytéose, et d'y construire une école primaire, considérant les besoins anticipés au centre-ville.

10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – renouvellement de l'Entente locale enseignante

Document déposé : Rapport A-29-1909 en date du 6 décembre 2018
de M^e Marie Christine Hébert et de M^e Louis Bellerose
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la négociation sur la convention collective locale entre l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM) et la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT l'entente de principe sur la convention collective locale intervenue le 18 avril 2018 entre l'APPM et la CSDM;

CONSIDÉRANT l'entente sur la version finale du nouveau texte de la convention collective locale intervenue le 6 décembre 2018 entre l'APPM et la CSDM;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le nouveaux texte découlant de l'entente de principe intervenue avec l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal sur la convention collective locale;
- 2° d'AUTORISER les représentants de la CSDM à signer la nouvelle convention collective locale.

À ce point, la commissaire Violaine Cousineau souhaite inscrire sa dissidence.

11. Service des ressources financières – incidences financières 2019-2020 du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

Document déposé : Rapport A-31-3626 en date du 11 décembre 2018
de Mme Nathalie Marie Milkowska concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne présente plus les données financières;

CONSIDÉRANT les renouvellements des unités préfabriquées et des contrats de location;

CONSIDÉRANT que les dépenses de location ont une incidence sur les résultats financiers de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les données financières liées au PTRDI doivent être prises en compte dans la réalisation d'une évaluation budgétaire optimale;

CONSIDÉRANT que les données financières liées au PTRDI peuvent changer;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le Service des ressources financières pour réserver les fonds nécessaires aux dépenses de location pour l'année 2019-2020;

- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles afin de faire une demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure 30145 – Location d'immeubles pour le financement de la location des unités préfabriquées;
- 3° de MANDATER le Service des ressources financières afin de faire une demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 30145 – Location d'immeubles pour le financement des contrats de location pour la formation professionnelle et la formation générale des adultes;
- 4° de MANDATER le Service des ressources financières afin de réviser les données financières s'il y a lieu.

12. Service des ressources matérielles – approbation de l'échéance de certains baux prenant fin le 30 juin 2018 ou, antérieurement, dans différents immeubles de la CSDM

Document déposé : Rapport A-33-1304 en date du 5 décembre 2018
de Mme Chantal Brassard concernant le sujet en référence

Il est à noter que le commissaire Ben Valkenburg propose de modifier l'annexe du rapport afin de modifier la date d'échéance proposée pour le bâtiment 144L de 2019 à 2023.

Par ailleurs, la présidente Catherine Harel Bourdon propose de modifier l'annexe du rapport afin de prolonger les baux de la Maison St-Charles et de Adozone jusqu'en 2021.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) loue des locaux excédentaires à des tiers pour un terme généralement d'un an;

CONSIDÉRANT la demande des locataires de prolonger la durée des baux afin de faciliter l'obtention de financement ou de subvention;

CONSIDÉRANT les orientations prévues au Plan d'utilisation des immeubles excédentaires pour chacun des immeubles;

CONSIDÉRANT les projets inscrits au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2019-2022 en consultation, à la Programmation et plan directeur d'investissement 2018-2023 et au PQI 2019-2029 (lot 9);

CONSIDÉRANT que certains immeubles excédentaires sont voués à une réserve foncière;

CONSIDÉRANT la vente potentielle de certains immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT que certains locaux excédentaires seront repris à des fins de scolarisation au courant des prochaines années;

CONSIDÉRANT que les taux de location ne sont pas en équilibre avec les loyers marchands et que cela affecte à la baisse la valeur marchande de l'immeuble pour ceux voués à une vente potentielle, et ce pour la période restante du bail;

CONSIDÉRANT les délais dans les processus d'aliénation;

CONSIDÉRANT la clause de résiliation avant terme en faveur de la CSDM;

CONSIDÉRANT les besoins en espace de la CSDM à des fins de scolarisation;

CONSIDÉRANT que la prolongation des termes permet un allègement des tâches administratives;

CONSIDÉRANT que le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* prévoit à l'article 153 que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour conclure un bail d'une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les personnes désignées de la CSDM à signer les baux pour porter l'échéance au 30 juin 2023 ou au 30 juin 2020 pour les baux listés au tableau 1.1. de l'annexe 1;
- 2° d'AUTORISER les personnes désignées de la CSDM à signer les baux pour porter l'échéance au 30 juin 2020 pour les baux listés au tableau 1.2 de l'annexe 1;
- 3° d'AUTORISER les personnes désignées de la CSDM à signer le bail pour porter l'échéance au 31 décembre 2019 pour le bail listé au tableau 1.3 de l'annexe 1;
- 4° d'AUTORISER les personnes désignées de la CSDM à signer les baux pour porter l'échéance au 30 juin 2023, au 30 juin 2020 ou au 30 juin 2019 pour les locaux listés au tableau 1.4 de l'annexe 1.

13. Service du secrétariat général – nomination de commissaires cooptés

Document déposé : Rapport A-34-3157 en date du 12 décembre 2018
de Mme Karine Fournier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 143 (3°) de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* prévoit la nomination d'un maximum de deux commissaires cooptés à la CSDM;

CONSIDÉRANT que la résolution 5 de la séance spéciale du Conseil des commissaires du 12 novembre 2014 convenait de la nomination de deux commissaires cooptés pour un mandat de deux ans chacun;

CONSIDÉRANT la nomination des commissaires cooptées suivantes à la séance du 25 mars 2015 (résolution 23) :

- Mme Iris Almeida Côté
- M. Jocelyn Pauzé

CONSIDÉRANT la démission de Mme Iris Almeida Côté le 26 août 2015;

CONSIDÉRANT la nomination de M. Jean-Martin Aussant comme commissaire coopté à la séance du 26 octobre 2016 (résolution 9);

CONSIDÉRANT la démission de M. Jean-Martin Aussant le 22 novembre 2017 et de M. Jocelyn Pauzé le 16 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des discussions au comité de gouvernance et d'éthique, il a été convenu de lancer un appel à candidatures entre le 17 novembre et le 24 novembre 2018, 16 h;

CONSIDÉRANT que cet appel à candidatures s'est prolongé jusqu'au 3 décembre 2018, 16 h;

CONSIDÉRANT que cet appel à candidatures a été diffusé sur le site web de la commission scolaire, de même que dans le journal *Le Devoir* les 17, 21, 29 novembre ainsi que le 1^{er} décembre 2018;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cet appel à candidatures, les organismes suivants ont été sollicités:

- Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
- Chambre de commerce de l'Est de Montréal;
- Chantier de l'économie sociale;
- CIUSS Nord de l'île de Montréal;
- CIUSS de l'Est de l'île de Montréal;
- CIUSS de l'Ouest de l'île de Montréal;
- CIUSS Centre-Sud de l'île de Montréal;
- Coalition des Tables de quartier;
- Concertation Montréal;
- Conseil interprofessionnel du Québec;
- Culture Montréal;
- Maison du développement durable;
- Cabinet de la mairesse de la Ville de Montréal;
- Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de l'île de Montréal;
- Réseau réussite Montréal;

- Cabinets des mairesses et maires des huit arrondissements partageant le territoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un sous-comité de gouvernance et d'éthique ayant pour mandat de procéder au processus de sélection du commissaire coopté;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du sous-comité de gouvernance et d'éthique quant à la sélection du commissaire coopté;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DÉSIGNER Mme Julie Desharnais à titre de commissaire cooptée;
- 2° de DÉSIGNER Mme Anne St-Pierre à titre de commissaire cooptée siégeant au comité exécutif;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général de planifier l'assermentation de ces deux nouveaux commissaires cooptés afin qu'elle ait lieu à la séance du Conseil des commissaires du 23 janvier 2019, date de leur entrée en fonction;
- 4° de MANDATER le Secrétariat général et le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de veiller aux ajustements salariaux en conséquence.

La commissaire Violaine Cousineau demande le vote sur la proposition.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Diane Beaudet, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Linda Cazale, Gylène Dhormes, Mélisandre Shanks, Léo Lavoie, Ben Valkenburg, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George et Stéphanie Bellenger-Heng votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau et Imane Allam votent contre.

Les commissaires Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin s'abstiennent.

La proposition principale est donc adoptée à la majorité des commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DÉSIGNER Mme Julie Desharnais à titre de commissaire cooptée;
- 2° de DÉSIGNER Mme Anne St-Pierre à titre de commissaire cooptée siégeant au comité exécutif;
- 3° de MANDATER le Service du secrétariat général de planifier l'assermentation de ces deux nouveaux commissaires cooptés afin qu'elle ait lieu à la séance du Conseil des commissaires du 23 janvier 2019, date de leur entrée en fonction;

- 4° de MANDATER le Service du secrétariat général et le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de veiller aux ajustements salariaux en conséquence.

14. Service du secrétariat général – liste et composition des comités légaux et des comités de travail – année 2018-2019

Document déposé : Rapport A-34-3159 en date du 12 décembre 2018
de M^e Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit la mise en place de divers comités, notamment : le comité exécutif (article 179 de la LIP), le comité consultatif sur le transport scolaire (article 188 de la LIP), le comité de vérification (article 193.1 de la LIP), le comité de gouvernance et d'éthique (article 193.1 de la LIP) et le comité des ressources humaines (article 193.1 de la LIP);

CONSIDÉRANT que la LIP prévoit que le Conseil des commissaires peut instituer d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 21 novembre 2018, le Conseil des commissaires a procédé, à sa résolution 23, à la nomination des commissaires siégeant sur les divers comités légaux et les comités de travail pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du *Règlement 2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*, le directeur général a nommé les administrateurs qui siègeront sur les comités légaux et sur les comités de travail pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT la réception de la liste des délégués du comité de parents aux comités légaux et aux comités de travail pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une présence régulière des membres aux travaux des comités;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la liste des comités légaux et des comités de travail suivant la composition présentée en annexe 1.

15. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT que, par le Règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 21 novembre et le 19 décembre 2018;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 11 du Règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Fabien – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-456 en date du 23 novembre 2018 de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Claudine Baril au poste de direction à l'école Saint-Fabien à compter du 27 novembre 2018.

b) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Léonard-de-Vinci – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-457 en date du 30 novembre 2018 de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. André Jr Maisonneuve au poste de direction à l'école Léonard-De Vinci à compter du 7 janvier 2019;

2° d'ACCORDER à M. André Jr Maisonneuve son congé à traitement différé de janvier à juin 2020.

- c) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école La Mennais – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-458 en date du 29 novembre 2018 de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER Mme Mireille Langlois au poste de direction à l'école La Mennais à compter du 7 janvier 2019;
- 2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

- d) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Père-Marquette – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-459 en date du 5 décembre 2018 de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER M. Éric Benoît au poste de direction à l'école Père-Marquette à compter du 7 décembre 2018.

- e) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Donat – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-460 en date du 12 décembre 2018 de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER Mme Mullie Régis au poste de direction à l'école Saint-Donat à compter du 7 janvier 2019;
- 2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

- f) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Garneau – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-461 en date du 12 décembre 2018 de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Jean-François Lafleur au poste de direction à l'école Garneau à compter du 7 janvier 2019;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

- g) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Armand-Lavergne – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-462 en date du 18 décembre 2018 de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Myriam Scalzo au poste de direction à l'école Armand-Lavergne à compter du 7 janvier 2019;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

- h) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Guillaume-Couture – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-463 en date du 18 décembre 2018 de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Mélanie Champagne au poste de direction à l'école Guillaume-Couture à compter du 7 janvier 2019.

- i) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Iona – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-465 en date du 19 décembre 2018 de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Patrice Fournier au poste de direction à l'école Iona à compter du 7 janvier 2019.

- j) Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – adoption et transmission au Conseil du trésor de la Directive de la CSDM sur la gestion des risques dans le processus contractuel, incluant les risques de corruption et de collusion

Document déposé : Rapport DG-05-172 en date du 11 décembre 2018
de Mmes Carmel Harrigan et Sylvie Gallant
concernant le sujet en référence

1° d'ADOPTER le projet de directive déposé en annexe;

2° de MANDATER la Secrétaire générale de la CSDM pour transmettre au Conseil du trésor la *Directive de la CSDM sur la gestion des risques dans le processus contractuel, incluant les risques de corruption et de collusion*, et ce, avant le 31 décembre 2018.

16. Information :

- a) A-29-1910 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – information concernant le protocole permettant d'assurer une stabilité des services d'enseignement lors de situation de remplacement à répétition du primaire
- b) INF-787 Rapport annuel de la protectrice de l'élève 2017-2018
- c) INF-788 Concours d'architecture visant les projets approuvés dans le cadre du Programme québécois des infrastructures (résolution 35 de la séance du comité exécutif du 13 novembre 2018)

(Reprise de la séance à la suite de l'ajournement du 19 décembre 2018)

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Poursuite, le 9 janvier, à 19 heures, de la séance ajournée.

– 5^e séance (deuxième partie) –

Présences pour le 9 janvier 2019

PRÉSENTS : Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–
Saint-Michel (02)
Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–
Rosemont-Ouest (04)
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
Léo Lavoie, commissaire, Mercier (06)
Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
Mme Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
Mmes Imane Allam, commissaire représentant le comité de parents
(primaire)
Mélisandre Shanks, commissaire représentant le comité de
parents
Linda Cazale, commissaire représentant le comité de parents
(secondaire)

**Sont aussi
présents :**

M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement

Sont invités :

M. Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités,
unité 2
Mme Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unités,
unité 3
M. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
Mme Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe

Mmes Karine Fournier, analyste, Secrétariat général
Lynda Emond, technicienne au Service des technologies de
l'information

Le commissaire Ben Valkenburg s'absente pendant l'étude du point 17 e).

16. Information (suite)

- d) INF-789 Lettre du cabinet de la mairesse concernant le transport pour les sorties scolaires
- e) INF-790 Résolution du Comité de parents de la CSDM suite à l'annonce du gouvernement sur les maternelles 4 ans, dans le contexte de pénurie d'enseignants et de professionnels et de surpopulation de nos écoles

17. Propositions des commissaires

17 a) Proposition de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour l'implantation d'une cour « jardin » d'école dans le centre-ville

Document déposé : CC-M-295

CONSIDÉRANT que la CSDM doit compter sur 3 écoles dans le secteur centre-ville ouest afin de scolariser les élèves de Peter-McGill;

CONSIDÉRANT que, à cette fin, elle a soumis au ministère de l'Éducation en juin 2017 un projet en 4 sections :

- 1214, rue de la Montagne,
- Le site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants,
- Le Grand Séminaire,
- Acquisition d'un terrain;

CONSIDÉRANT que la décision ministérielle du 1^{er} juin 2018 prévoit la construction d'une école sur le site des Sœurs Grises et que cette école serait un des 7 projets Lab-École au Québec;

CONSIDÉRANT les perspectives démographiques récentes dans Peter-McGill qui démontrent une augmentation significative du nombre d'élèves dans ce quartier;

CONSIDÉRANT que la communauté se sent privée depuis plus d'une décennie d'un espace vert uniquement accessible aux étudiants en résidence de l'Université Concordia;

CONSIDÉRANT le manque d'espaces verts dans le centre-ville et la volonté de la CSDM à faire de ses cours d'écoles des milieux de vie communautaires –

en y développant des projets éducatifs et récréatifs – pour desservir en premier lieu les élèves, puis la communauté du quartier;

CONSIDÉRANT le programme *Accès Jardins* de l'Arrondissement de Ville-Marie qui vise à rendre accessible à la communauté des jardins et espaces verts privés au centre-ville et à réduire des îlots de chaleur dans les centres urbains;

CONSIDÉRANT l'appui de la Ville de Montréal à l'implantation d'écoles au centre-ville dans le but d'attirer les familles ou de les inciter à y rester et, d'autre part, de favoriser la création de milieux de vie complets et inclusifs, tel qu'évoqué dans la Stratégie centre-ville visant la densification urbaine;

CONSIDÉRANT que la CSDM cherche à valoriser des espaces verts, des milieux communautaires et de réduire l'empreinte écologique dans ses constructions;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès du Ministre de l'Éducation du Québec pour réduire le nombre de classes prévues au projet d'école sur l'ancien site des Sœurs grises;
- 2° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches pour l'implantation d'une cour « jardin » d'école accessible à la communauté de Peter-McGill sur le site des Sœurs grises en partenariat avec la Ville de Montréal.

Le vote sur la proposition est demandé par la commissaire Marie-José Mastromonaco.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Linda Cazale, Mélisandre Shanks, Léo Lavoie, Ben Valkenburg et Khokon Maniruzzaman votent pour.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam votent contre.

La proposition est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès du Ministre de l'Éducation du Québec pour réduire le nombre de classes prévues au projet d'école sur l'ancien site des Sœurs grises;
- 2° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches pour l'implantation d'une cour « jardin » d'école accessible à la communauté de Peter-McGill sur le site des Sœurs grises en partenariat avec la Ville de Montréal.

17 b)

Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin visant à permettre à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires d'intervenir lors de la période de questions du public

Document déposé : CC-I-89

CONSIDÉRANT qu'un Conseil des commissaires est d'abord et avant tout une instance de participation démocratique citoyenne et qu'à ce titre, il doit s'assurer de constituer un lieu privilégié d'échanges entre élu.e.s et citoyen.ne.s;

CONSIDÉRANT qu'à la période de questions du public, certains des citoyen.ne.s qui viennent s'adresser au Conseil des commissaires peuvent souhaiter obtenir une réponse de leur élu.e local.e ou peuvent être porteurs de préoccupations qui touchent certain.e.s commissaires en particulier;

CONSIDÉRANT que le *Règlement R2000-1 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la CSDM* prévoit ce qui suit :

« La présidente peut répondre aux questions, séance tenante, ou inviter la directrice générale [*sic*] à le faire ou encore désigner toute personne pour ce faire. Elle peut noter la question et, par le service concerné, transmettre la réponse en temps opportun. Toute réponse, écrite ou verbale, doit être claire et brève et se limiter à la question posée. La présidente veille à ce que la période de questions ne donne lieu à aucun débat entre les membres du Conseil ou entre un membre du Conseil et une personne présente. »

CONSIDÉRANT que ce règlement ne stipule d'aucune façon que la présidente doit être la seule à prendre la parole durant cette période de questions, mais qu'il mentionne au contraire qu'elle peut « désigner toute personne pour ce faire », dans la mesure où ces réponses ne doivent pas servir à ouvrir un débat;

CONSIDÉRANT que jusqu'à présent, la présidente n'octroie pas aux membres du Conseil des commissaires la permission de répondre aux questions du public, bien que cette pratique soit commune dans la dynamique de la vie démocratique municipale montréalaise, et qu'elle semble saine pour permettre la plus grande vitalité de nos démocraties de proximité;

Il est PROPOSÉ :

1° de RÉITÉLER le fait que tous les élu.e.s membres du Conseil des commissaires peuvent, s'ils le souhaitent et s'ils en font la demande à main levée, être désigné.e.s par la présidente pour répondre aux questions du public.

La commissaire Diane Beaudet propose de déposer l'étude de cette proposition au Comité de gouvernance et d'éthique.

La commissaire Violaine Cousineau demande le vote sur la proposition de dépôt.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Linda Cazale, Mélisandre Shanks, Léo Lavoie, Ben Valkenburg et Khokon Maniruzzaman votent pour.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam votent contre.

La proposition de dépôt est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

1° de DÉPOSER l'étude de cette proposition au Comité de gouvernance et d'éthique.

17 c) Proposition d'urgence de la commissaire Linda Cazale concernant le soutien envers la communauté franco-ontarienne dans la défense et la promotion de ses droits à des services éducatifs en français

Document déposé : CC-P-27

CONSIDÉRANT que la langue française est une des deux langues officielles du Canada;

CONSIDÉRANT que la protection des communautés francophones en situation minoritaire au Canada nécessite le déploiement de plusieurs types de services publics de qualité;

CONSIDÉRANT que les services éducatifs font partie de ces services essentiels à la protection, à la valorisation et à la transmission de la langue et de la culture d'expression française;

CONSIDÉRANT que ces services éducatifs doivent couvrir un large spectre allant des services à la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur à l'université;

CONSIDÉRANT que le déploiement optimal des services éducatifs nécessite une participation de la communauté, notamment celle des parents qui s'impliquent comme c'est le cas en Ontario dans les Conseils d'école et dans les Comités de participation des parents;

CONSIDÉRANT que les compressions budgétaires récemment annoncées par le gouvernement ontarien portent atteinte aux droits de la communauté franco-ontarienne;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de parents de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ont adopté de façon unanime, le 11 décembre 2018, une résolution exprimant sa solidarité et son soutien envers la communauté franco-ontarienne dans cet autre combat pour faire reconnaître ses droits;

CONSIDÉRANT que cette résolution invite notamment le Conseil des commissaires de la CSDM à offrir un appui similaire à la communauté franco-ontarienne;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'APPUYER les revendications de la communauté franco-ontarienne dans la défense et la promotion de ses droits à des services éducatifs en français;
- 2° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec et auprès d'autres instances pertinentes dans le but de faire valoir l'importance du soutien à la communauté franco-ontarienne.

Le commissaire Jean-François Gosselin propose de modifier le 2^e élément de proposition afin qu'il se lise comme suit :

« 2° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec et auprès d'autres instances pertinentes, dont le Secrétariat aux relations canadiennes du gouvernement du Québec, et ce, dans le but de faire valoir l'importance du soutien à la communauté franco-ontarienne. »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPUYER les revendications de la communauté franco-ontarienne dans la défense et la promotion de ses droits à des services éducatifs en français;
- 2° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec et auprès d'autres instances pertinentes, dont le Secrétariat aux relations canadiennes du gouvernement du Québec, et ce, dans le but de faire valoir l'importance du soutien à la communauté franco-ontarienne.

17 d) Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohammed Maazami, Khokon Maniruzzaman et Marie-José Mastro Monaco portant sur l'importance de la tenue d'états généraux en éducation

Document déposé : CC-M-296

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est la plus grande commission scolaire du Québec avec ses 17 000 membres du personnel et ses 114 000 élèves répartis dans 191 établissements;

CONSIDÉRANT le profil unique des élèves de la CSDM sur lequel reposent les 11 recommandations (en annexe) présentées en novembre 2016 – avant l’élaboration du budget 2017-2018 – aux ministres de l’Éducation, Sébastien Proulx et des Finances, Carlos Leitao, par un regroupement d’organisations comprenant les cinq syndicats, le Comité de parents, le Conseil des commissaires et les associations de gestionnaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT la conjonction de trois facteurs de risque que sont la défavorisation, le nombre d’élèves HDAA et le nombre d’élèves n’ayant pas le français comme langue d’origine, pour un nombre aussi grand d’élèves, justifie un statut et des modes de financement particuliers aux élèves de la CSDM fondés sur le principe de l’égalité des chances et favorisant la réussite éducative pour tous;

CONSIDÉRANT que d’autres commissions scolaires desservant les citoyens de Montréal et de la région métropolitaine partagent, à des degrés divers, les caractéristiques des enfants, adolescents et jeunes adultes qui fréquentent les écoles de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu’il conviendrait que le nouveau gouvernement s’associe aux autres acteurs du réseau public (écoles primaires, secondaires, centres de FGA et de FP) dans la détermination de ses orientations;

CONSIDÉRANT le statut stratégique des personnels scolaires dans l’atteinte des objectifs nationaux en éducation;

Il est PROPOSÉ :

- 1^o de DONNER à la présidente le mandat d’entreprendre des démarches auprès des autres commissions scolaires et du Ministre de l’Éducation pour la tenue d’États généraux en éducation, dans l’optique d’offrir aux enfants québécois, non seulement une chance égale, mais surtout l’honneur et la fierté de signer une réussite, ce qui passe nécessairement par une école inclusive et communautaire et l’amélioration des conditions de travail de nos personnels.

Le commissaire Léo Lavoie propose, en amendement, l’ajout de deux considérants se lisant comme suit :

« CONSIDÉRANT que nombre de ces problématiques sont partagées par plusieurs commissions scolaires.

CONSIDÉRANT la pertinence de déterminer les orientations sur la base d’études scientifiques. »

La proposition d’amendement est adoptée par la majorité des commissaires présents.

Les commissaires Violaine Cousineau, Imane Allam, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin souhaitent inscrire leur dissidence.

La proposition principale amendée est donc adoptée par la majorité des commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est la plus grande commission scolaire du Québec avec ses 17 000 membres du personnel et ses 114 000 élèves répartis dans 191 établissements;

CONSIDÉRANT le profil unique des élèves de la CSDM sur lequel reposent les 11 recommandations (en annexe) présentées en novembre 2016 – avant l’élaboration du budget 2017-2018 – aux ministres de l’Éducation, Sébastien Proulx et des Finances, Carlos Leitao, par un regroupement d’organisations comprenant les cinq syndicats, le Comité de parents, le Conseil des commissaires et les associations de gestionnaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT la conjonction de trois facteurs de risque que sont la défavorisation, le nombre d’élèves HDAA et le nombre d’élèves n’ayant pas le français comme langue d’origine, pour un nombre aussi grand d’élèves, justifie un statut et des modes de financement particuliers aux élèves de la CSDM fondés sur le principe de l’égalité des chances et favorisant la réussite éducative pour tous;

CONSIDÉRANT que d’autres commissions scolaires desservant les citoyens de Montréal et de la région métropolitaine partagent, à des degrés divers, les caractéristiques des enfants, adolescents et jeunes adultes qui fréquentent les écoles de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu’il conviendrait que le nouveau gouvernement s’associe aux autres acteurs du réseau public (écoles primaires, secondaires, centres de FGA et de FP) dans la détermination de ses orientations;

CONSIDÉRANT le statut stratégique des personnels scolaires dans l’atteinte des objectifs nationaux en éducation;

CONSIDÉRANT que nombre de ces problématiques sont partagées par plusieurs commissaires scolaires;

CONSIDÉRANT la pertinence de déterminer les orientations sur la base d’études scientifiques;

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidente le mandat d’entreprendre des démarches auprès des autres commissions scolaires et du Ministre de l’Éducation pour la tenue d’États généraux en éducation, dans l’optique d’offrir aux enfants québécois, non seulement une chance égale, mais surtout l’honneur et la fierté de signer une réussite, ce qui passe nécessairement par une école inclusive et communautaire et l’amélioration des conditions de travail de nos personnels.

17 e)

Proposition d'urgence des commissaires Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau visant à demander un état de situation concernant l'intention manifestée par le Conseil des commissaires de mettre fin aux « services de garde à deux vitesses »

Document déposé : CC-I-90

CONSIDÉRANT la *Politique sur la qualité des services de garde à la Commission scolaire de Montréal* adoptée au Conseil des commissaires du 18 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'un des éléments essentiels de cette Politique consistait à assurer l'équité dans les services offerts aux élèves, notamment lors des journées pédagogiques, afin d'éviter le développement de « services de garde à deux vitesses », comme en témoignent les orientations suivantes tirées de la Politique :

« Beaucoup de défis, donc, et un appel au renouvellement des pratiques à l'heure où des réflexions de fond ont cours, dans de nombreux établissements scolaires, sur la façon d'offrir des services de garde de qualité, dans un contexte financier de plus en plus serré et au moment où plusieurs remettent en question un fonctionnement qui peut avoir créé, en certains endroits, des services de garde « à deux vitesses ». D'ailleurs, par cette politique, la CSDM vise à faire en sorte que tous les enfants d'un même service de garde aient accès aux mêmes activités. »

« De concert avec les écoles, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) veut assurer la qualité des services de garde en milieu scolaire. Pour ce faire, elle reconnaît : [...] que les services de garde doivent offrir des activités éducatives riches, variées et adaptées aux besoins des élèves, tout en conservant l'accessibilité à tous pour l'ensemble de ces activités »;

CONSIDÉRANT que parmi les moyens que la CSDM entendait développer pour mener à bien ces orientations, elle prévoyait notamment :

« Développer une offre d'activités, au quotidien comme lors des journées pédagogiques, qui privilégie une utilisation diversifiée des ressources urbaines (grands parcs, activités culturelles et sportives, événements spéciaux); »

« Veiller à établir une grille de choix d'activités périodiques, variées et stimulantes, qui permette à tous les enfants qui fréquentent le service de garde de prendre part à l'ensemble des activités offertes durant l'année, en respectant la capacité de payer des familles, en misant sur des activités de proximité et en consultant les parents utilisateurs du service de garde et le conseil d'établissement au moment de la planification de cette grille; »

CONSIDÉRANT qu'un comité de vigie a été mis sur pied pour veiller à l'application des orientations contenues dans cette Politique, mais que force est de constater, sur le terrain, de très nombreux contournements de l'esprit de cette Politique, les « services de garde à deux vitesses » étant encore légion dans nos écoles;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER à la Direction générale de déposer, au Conseil des commissaires de février 2019, un état de situation concernant la façon dont les services de garde planifient leurs sorties, notamment lors des journées pédagogiques, la nature de ces sorties, les coûts qui y sont associés et le nombre d'enfants qui n'y prennent pas part;
- 2° de MANDATER le comité de vigie pour qu'il dépose au Conseil des commissaires de mars 2019 un plan d'action permettant de s'assurer qu'on mette définitivement fin, à la CSDM, au développement de « services de garde à deux vitesses ».

La commissaire Diane Beaudet propose le dépôt de cette proposition au Comité de vigie sur la mise en œuvre de la *Politique sur la qualité des services de garde de la CSDM*.

La commissaire Violaine Cousineau demande le vote sur la proposition de dépôt.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Diane Beaudet, Khokon Maniruzzaman, Léo Lavoie, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Mélisandre Shanks et Linda Cazale votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin et Imane Allam votent contre.

La proposition de dépôt est donc adoptée à la majorité des commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DÉPOSER l'étude de cette proposition au Comité de vigie sur la mise en œuvre de la *Politique sur la qualité des services de garde de la CSDM*.

17 f)

Proposition d'urgence de la commissaire Imane Allam portant sur le Règlement R1998-8 concernant le devoir de surveillance et les cas de suspension et de renvoi d'élèves

Document déposé : CC-P-28

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 44 offrent à toute personne le droit à l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT que la *Politique relative à l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* vise à favoriser l'accessibilité à un système public de qualité pour l'ensemble des élèves;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) s'engage à aider l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à réussir sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification;

CONSIDÉRANT que le recours à la suspension entrave le droit de l'enfant à recevoir une instruction et une éducation, alors qu'il s'agit là d'une obligation pour la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les comportements qui mènent à suspendre certains enfants ayant des besoins particuliers sont les manifestations de problématiques souvent reconnues dans les PIA et connues par l'ensemble des intervenants scolaires;

CONSIDÉRANT que les suspensions en milieu scolaire risquent d'aggraver le comportement et de nuire aux mesures fournies aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER à la direction générale de fournir au Conseil des commissaires un état de situation concernant le recours aux suspensions dans nos écoles primaires et secondaires;
- 2° de PRODUIRE une analyse sur la base de ce que les données probantes disent sur le sujet, analyse qui devrait permettre de mettre en lumière les impacts des suspensions sur la scolarisation des enfants ayant des besoins particuliers, sur la qualité des services qui leur sont fournis et sur l'amélioration de leurs conditions, et ce, aussi bien au primaire qu'au secondaire.

La commissaire Chantal Jorg propose le dépôt de cette proposition pour étude au comité sur la qualité des services éducatifs et au comité consultatif sur les services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) avec instruction de retour en Conseil d'ici la fin de l'année scolaire.

La proposition de dépôt est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Les commissaires Violaine Cousineau, Imane Allam, Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin et Ben Valkenburg souhaitent inscrire leur dissidence.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DÉPOSER cette proposition pour étude au comité sur la qualité des services éducatifs et au comité consultatif sur les services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) avec instruction de retour en Conseil d'ici la fin de l'année scolaire.

17 g) Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon et du commissaire Khokon Maniruzzaman pour la mise en place par la CSDM d'une journée de la diversité

Document déposé : CC-M-297

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs prioritaires de l'école publique est de favoriser la mixité et la diversité dans l'ensemble de ses établissements;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM), à titre de plus grande commission scolaire du Québec, est l'un des acteurs les plus représentatifs de notre système d'éducation publique et qu'elle doit ainsi être un exemple en matière de diversité;

CONSIDÉRANT que la CSDM exerce ses activités sur l'Île de Montréal, un territoire caractérisé par la grande diversité d'origines ethniques présentes au sein de sa communauté;

CONSIDÉRANT la demande exprimée par le Centre Pauline-Julien à la CSDM pour son appui à la mise en place d'une journée annuelle de la diversité et de l'étendre à l'ensemble des milieux de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o de MANDATER la direction générale à mettre en place une journée institutionnelle de la diversité à la CSDM qui aurait lieu chaque année le 21 mai, date reconnue par l'UNESCO comme Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, ou dans les jours ouvrables suivants cette date.

17 h) Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin concernant l'élaboration des projets éducatifs

Document déposé : CC-I-93

CONSIDÉRANT que l'adoption du projet de loi numéro 105 en novembre 2016 demande aux établissements scolaires d'élaborer un projet éducatif d'ici la fin de l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif se veut un outil stratégique permettant aux communautés éducatives d'un établissement de se doter d'orientations, de priorités d'action et de résultats pour assurer la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT qu'il doit être élaboré, selon le ministère de l'éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation;

CONSIDÉRANT que ce projet éducatif « doit s’inscrire dans une démarche favorisant la cohérence et la synergie entre tous les acteurs dans le respect de l’autonomie [...] de chacun » (MEES, 2018);

CONSIDÉRANT que la connaissance des contextes interne et externe constitue l’élément central sur laquelle se fonde la démarche d’élaboration du projet éducatif et que cette analyse requiert une prise en compte des attentes et préoccupations des milieux;

CONSIDÉRANT que, selon le guide du MEES, les conditions gagnantes pour la réalisation du projet éducatif sont la gestion collaborative, le travail d’équipe, la concertation, les consultations et l’établissement d’un échéancier de travail;

CONSIDÉRANT que la gestion collaborative telle que définie par le MEES implique intrinsèquement l’implication des membres de la communauté éducative ce qui crée une synergie et permet l’émergence d’une vision partagée;

CONSIDÉRANT que le guide de gestion pour le projet éducatif du MEES a été élaboré en collaboration avec, en outre, les représentants des diverses associations de cadres des milieux scolaires;

CONSIDÉRANT que plusieurs acteurs des conseils d’établissement ne sont pas en mesure d’avoir une lecture claire des objectifs, ni des enjeux, ni de la démarche proposée pour arriver au projet éducatif;

CONSIDÉRANT qu’actuellement plusieurs acteurs siégeant sur les conseils d’établissement ne sont pas impliqués dans la structuration de la démarche, ni de son pilotage malgré que ces implications aient été identifiés comme deux des conditions gagnantes;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de RÉAFFIRMER la volonté du Conseil des commissaires de voir les communautés impliquées activement dans l’élaboration du projet éducatif afin que l’école montréalaise soit le reflet de nos milieux;
- 2° de DEMANDER à la direction générale de s’assurer que le guide 4 de 5 produit par le MEES et intitulé : *Gestion axée sur les résultats : pilotage du système d’éducation – Projet éducatif* soit distribué à l’ensemble des membres des conseils d’établissement;
- 3° de DEMANDER à la direction générale de s’assurer d’une compréhension collective du déploiement de la démarche au niveau de la commission scolaire et au niveau des conseils d’établissement;
- 4° de DEMANDER à la direction générale de s’assurer de l’implication des membres du conseil d’établissement sur le comité de pilotage des démarches locales et de l’ensemble des diverses parties prenantes dans la démarche du projet éducatif.

La commissaire Mélisandre Shanks propose, en amendement, de biffer le troisième élément de proposition et d'ajouter, dans le quatrième élément de proposition, le terme « parents » à la suite de l'expression « l'implication des membres ».

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Le commissaire Jean-François Gosselin propose, en sous-amendement, de biffer le terme « parents » du quatrième élément de proposition, et d'ajouter l'expression « dont des membres parents », à la suite des termes « l'implication des membres du conseil d'établissement ».

La proposition de sous-amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o de RÉAFFIRMER la volonté du Conseil des commissaires de voir les communautés impliquées activement dans l'élaboration du projet éducatif afin que l'école montréalaise soit le reflet de nos milieux;
- 2^o de DEMANDER à la direction générale de s'assurer que le guide 4 de 5 produit par le MEES et intitulé : *Gestion axée sur les résultats : pilotage du système d'éducation – Projet éducatif* soit distribué à l'ensemble des membres des conseils d'établissement;
- 3^o de DEMANDER à la direction générale de s'assurer de l'implication des membres du conseil d'établissement, dont des membres parents, sur le comité de pilotage des démarches locales et de l'ensemble des diverses parties prenantes dans la démarche du projet éducatif.

17 i) Proposition d'urgence de la commissaire Imane Allam concernant les remplacements à répétition dans les services de garde de la CSDM

Document déposé : CC-P-29

CONSIDÉRANT la proposition CC-1-49 débattue, modifiée et adoptée à la majorité lors du Conseil des commissaires du 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un protocole à l'automne 2017 visait à minimiser les impacts sur les élèves, les parents et l'équipe-école ainsi qu'à encadrer la communication entre l'école et les parents lors de situations de remplacements à répétition à la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires demandait que soit déposé un rapport annuel à la fin de chaque année scolaire;

CONSIDÉRANT que les services de garde de la CSDM connaissent la même problématique de remplacements à répétition en lien avec les difficultés de recrutement dans ce corps d'emploi;

CONSIDÉRANT la résolution 11 de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 18 mai 2016 portant sur la qualité des services qui doivent être fournis aux élèves dans les services de garde;

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette politique sur la qualité des services de garde a été retenue par la CSDM afin d'atteindre ses objectifs en ce qui a trait à la réussite scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT que les remplacements à répétition au sein des services de garde de la CSDM ont un impact majeur sur les élèves, les parents, l'équipe du service de garde et sur la qualité des services éducatifs fournis aux élèves de la CSDM;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER à la direction générale de soumettre un état de situation au Conseil des commissaires concernant la pénurie de personnel observable dans les services de garde de la CSDM, de même que les impacts de cette pénurie sur les élèves, les parents, l'équipe du service de garde et sur la qualité des services éducatifs offerts aux élèves;
- 2° de DEMANDER qu'un rapport soit déposé de façon régulière au comité de vigie sur la qualité des services de garde du Conseil, rapport devant faire état des cas de remplacements à répétition, des mesures de stabilisation et des recommandations devant permettre l'amélioration de la situation.

La commissaire Diane Beaudet propose, en amendement, l'ajout de l'expression « pour les enseignants » à la suite du mot « protocole » au 2^e considérant.

Elle propose également, en amendement au 1^{er} élément de proposition, de biffer le terme « observable » ainsi que l'expression « de même que les impacts de cette pénurie sur les élèves, les parents, l'équipe du service de garde et sur la qualité des services éducatifs offerts aux élèves ».

La proposition d'amendements est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale amendée est donc adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT la proposition CC-1-49 débattue, modifiée et adoptée à la majorité lors du Conseil des commissaires du 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un protocole pour les enseignants à l'automne 2017 visait à minimiser les impacts sur les élèves, les parents et l'équipe-école ainsi qu'à encadrer la communication entre l'école et les parents lors de situations de remplacements à répétition à la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires demandait que soit déposé un rapport annuel à la fin de chaque année scolaire;

CONSIDÉRANT que les services de garde de la CSDM connaissent la même problématique de remplacements à répétition en lien avec les difficultés de recrutement dans ce corps d'emploi;

CONSIDÉRANT la résolution 11 de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 18 mai 2016 portant sur la qualité des services qui doivent être fournis aux élèves dans les services de garde;

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette politique sur la qualité des services de garde a été retenue par la CSDM afin d'atteindre ses objectifs en ce qui a trait à la réussite scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT que les remplacements à répétition au sein des services de garde de la CSDM ont un impact majeur sur les élèves, les parents, l'équipe du service de garde et sur la qualité des services éducatifs fournis aux élèves de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER à la direction générale de soumettre un état de situation au Conseil des commissaires concernant la pénurie de personnel dans les services de garde de la CSDM;
- 2° de DEMANDER qu'un rapport soit déposé de façon régulière au comité de vigie sur la qualité des services de garde du Conseil, rapport devant faire état des cas de remplacements à répétition, des mesures de stabilisation et des recommandations devant permettre l'amélioration de la situation.

17 j) Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon portant sur la rémunération des commissaires – ajustement

Document déposé : CC-M-298

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de reporter l'étude de cette proposition à la prochaine séance du Conseil des commissaires.

Cette proposition de report est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'étude de cette proposition à la prochaine séance du Conseil des commissaires, celle du 23 janvier 2019.

18. Période réservée aux commissaires

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

19. Période réservée à la direction générale

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 22 h 50 en ce 9 janvier 2019.

Secrétariat général – 30 janvier 2019